

MISE EN REFORME D'UN VEHICULE MUNICIPAL

Vu le rapport du 25 août 2006 établi par le responsable du garage municipal et demandant la mise en réforme d'un véhicule PEUGEOT 106 électrique,

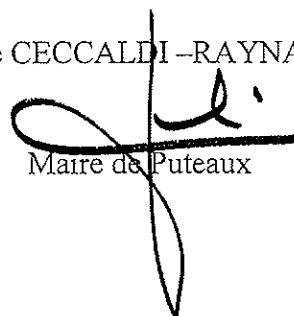
Vu le rapport en date du 4 octobre 2006, établi par Directeur Général des Services Techniques,

Vu le rapport du Directeur Général des Services, établi le 4 octobre 2006,

Je propose au Conseil Municipal

- d'accepter la mise en réforme de ce véhicule,
- de proposer ce véhicule à la vente aux enchères publiques.

Joëlle CECCALDI - RAYNAUD



Maire de Puteaux

MISE EN REFORME D'UN VEHICULE MUNICIPAL

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Le Dossier de Consultation d'Entreprises visant au renouvellement, par tranches, du parc automobile de la Ville, a été adopté par délibération n° 2436 du 3 février 2005.

La tranche 2007 prévoyait le remplacement du véhicule PEUGEOT 106 électrique immatriculé 956 BPQ 92. Le coût des réparations de ce véhicule, qui est actuellement en panne, est supérieur à sa valeur vénale.

En conséquence, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- ✓ D'accepter la mise en réforme du véhicule municipal immatriculé 956 BPQ 92
- ✓ De proposer ce véhicule à la vente aux enchères publiques,

Fait, le 4 octobre 2006

Le Directeur Général des Services


C. OLLIVIER

MISE EN REFORME D'UN VEHICULE MUNICIPAL

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES

Pour gérer au mieux le parc automobile de la Ville de Puteaux, il a été convenu d'en soustraire les véhicules vétustes et trop coûteux en réparations. Ce rajeunissement a été planifié, par tranches, sur trois exercices comptables (délibération n° 2436 du 3 février 2005).

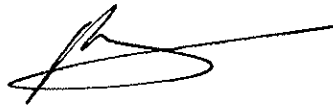
La première mise en circulation du véhicule PEUGEOT 106 électrique immatriculé 956 BPQ 92, inventorié sous le numéro 199800789, date du 24 juin 1998. Son remplacement était prévu en 2007. Ce véhicule est actuellement en panne. Le responsable du garage municipal signale que le coût de ses réparations dépasse sa valeur vénale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ D'accepter la mise en réforme du véhicule municipal immatriculé 956 BPQ 92
- ✓ De proposer ce véhicule à la vente aux enchères publiques,

Fait, le 4 octobre 2006

Le Directeur Général des
Services Techniques



N. DORESSAMY

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2436 du 3 février 2005 adoptant le Dossier de Consultation d'Entreprises relatif à l'acquisition de véhicules dans le cadre du renouvellement par tranches du parc automobile de la Ville,

Considérant que le véhicule PEUGEOT 106 électrique 956 BPQ 92, dont le remplacement était prévu dans la 3è tranche du marché, est en panne,

Vu la demande du Responsable du Garage Municipal du 25 août 2006, signalant que le coût des réparations est supérieur à sa valeur vénale,

Vu le rapport en date du 4 octobre 2006, établi par le Directeur Général des Services Techniques,

Vu le rapport du Directeur Général des Services, en date du 4 octobre 2006,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE

Article 1 : Il est décidé la mise en réforme du véhicule PEUGEOT 106 électrique, immatriculé 956 BPQ 92, inventorié sous le numéro 199800789.

Article 2 : Ce véhicule sera proposé à la vente aux enchères publiques, réalisée, sur site, par Maître Daniel WOWER, commissaire priseur spécialisé dans le domaine de l'automobile, assisté de l'étude DROUOT, représentée par Maître ALLARDI.

Article 3 : La recette sera affectée au résultat de l'exercice 2006, au compte 778, autres produits exceptionnels.

Article 4 : A sa remise au commissaire priseur, il sera sorti du contrat d'assurance de la flotte automobile de la ville.

Article 5 : L'inventaire du patrimoine de la Ville de Puteaux sera mis à jour par l'enregistrement de cette réforme.